



Fédération des chambres  
de commerce du Québec

**fccq**

MÉMOIRE DE LA  
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

à l'occasion des audiences publiques pour l'examen  
du projet hydroélectrique La Romaine

25 novembre 2008

## Table des matières

1.	Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec.....	1
2.	Introduction.....	1
3.	Commentaires sur la justification du projet.....	3
3.1	Un projet axé sur la création de richesse .....	3
3.2	Réduction de GES à l'échelle continentale.....	6
4.	Les retombées économiques .....	7
4.1	Un projet majeur à l'échelle du Québec .....	7
4.2	Une région à l'économie fragile .....	7
4.3	Retombées des projets hydroélectriques antérieurs .....	10
4.4	Retombées reliées à la construction.....	11
4.5	Retombées reliées à l'exploitation.....	13
4.6	Retombées reliées aux ententes de partenariat.....	14
5.	Conclusion : un projet rentable.....	14

# **1. Présentation de la Fédération des chambres de commerce du Québec**

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Grâce à son vaste réseau de 161 chambres de commerce, la FCCQ représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La Fédération des chambres de commerce du Québec est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Ce faisant, elle contribue au développement économique du Québec en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire crédible entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurship, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

## **2. Introduction**

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec. Nous recherchons donc des stratégies de développement économique et social compatibles avec la protection de l'environnement. Dans le secteur énergétique, la FCCQ poursuit trois objectifs, tels qu'énoncés dans son mémoire préparé à l'occasion de la consultation générale sur la politique énergétique :

### *Assurer la sécurité énergétique*

La politique énergétique doit procurer aux entreprises et aux ménages québécois l'assurance d'être à l'abri d'une rareté exacerbée d'approvisionnements en électricité susceptible d'entraîner une flambée des prix d'achat à court terme voire, à la limite, une pénurie et un rationnement de la demande. Pour assurer cette sécurité, le Québec doit se donner les moyens de production et de transport suffisants pour être en mesure d'absorber une croissance de la demande supérieure aux prévisions.

### *Utiliser l'énergie comme moteur de création de richesse*

Cet objectif amènera la FCCQ à privilégier, pour répondre à l'augmentation des besoins en énergie au cours des prochaines années, les filières et les projets d'équipements de production présentant les meilleurs coûts de revient complets.

Il signifie aussi que Hydro-Québec doit se doter d'une marge de manœuvre suffisante, sur le plan des moyens de production électrique, pour répondre d'abord aux aléas de la demande intérieure et aussi pour saisir les occasions d'affaires, à court, moyen et long terme, qui vont se présenter sur les marchés.

Le gouvernement a besoin de revenus additionnels pour financer ses missions et baisser les impôts, et encore plus s'il veut commencer à rembourser la dette. La FCCQ s'est déjà prononcée en faveur de l'exportation d'électricité en plus grande quantité à l'occasion du Forum des générations, en octobre 2004, et dans son mémoire sur la politique énergétique en 2005. Elle s'est réjouie lorsque, au printemps 2006, le gouvernement a affirmé son intention, dans le cadre de sa nouvelle stratégie énergétique, de relancer les grands projets hydroélectriques et d'utiliser davantage nos ressources hydrauliques comme moteur de création de richesses et comme moyen d'alimenter le Fonds des générations. À ce titre, La Romaine s'inscrit entièrement dans l'atteinte de ces objectifs dans le but de maintenir le niveau et la qualité de vie des générations futures.

### *Viser le développement durable*

Problème d'envergure planétaire, le Québec peut aider les États voisins à réduire leurs émissions de GES en leur proposant de l'hydroélectricité propre et renouvelable. 70% de la production d'électricité aux ÉU<sup>1</sup>, et 26% de celui en Ontario<sup>2</sup> provient de centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre.

La production d'électricité par la combustion de charbon, de pétrole et de gaz, représente près de 40% de la production de GES aux États-Unis en 2006.<sup>3</sup> Lorsque les émissions de GES émis par l'ensemble des producteurs d'électricité sont considérés indépendamment plutôt que d'être comptés dans le secteur qui consomme l'électricité, il appert que ce secteur représente la plus grande source de GES reliés à l'énergie.<sup>4</sup>

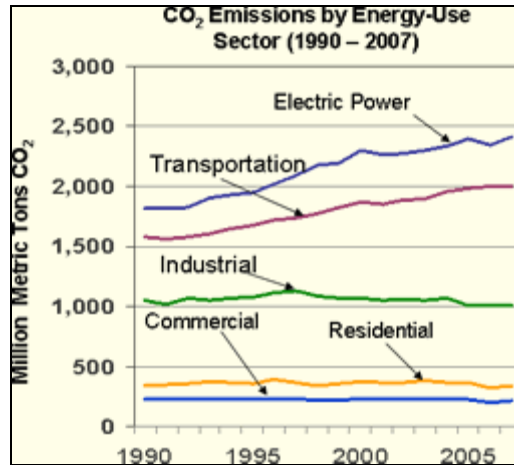
---

<sup>1</sup> Department of Energy, Annual Energy Review 2007.

<sup>2</sup> Ontario Ministry of Energy and Infrastructure, Ontario's Electricity Supply Mix, 2007

<sup>3</sup> Department of Energy, Energy Information Administration, Report # 0383 (2008), table 97.

<sup>4</sup> Department of Energy, Energy Information Administration, Preliminary estimate for 2007.



En vertu de l'objectif visant l'utilisation de l'énergie comme moteur de création de richesse, la FCCQ appuie sans réserve le projet La Romaine (le Projet) et en souhaite la réalisation sans embages. Dans ce mémoire, nos commentaires porteront sur la justification du projet et sur ses avantages reliés au développement régional.

### 3. Commentaires sur la justification du projet

#### 3.1 Un projet axé sur la création de richesse

Comme tous les projets antérieurs d'Hydro-Québec, celui de la Romaine vise à répondre, à terme, à la croissance de la demande intérieure. Tandis que celle-ci croît de façon graduelle, la capacité de production, elle, croît par paliers en fonction des mises en service successives d'équipements.

Le projet de la Romaine a ceci de particulier que sa mise en service, débutant en 2014, devance de six ans le moment où l'énergie commencera à être nécessaire pour satisfaire les besoins découlant de la croissance de cette demande intérieure.<sup>5</sup> Durant cet intervalle de temps, HQP vendra l'énergie et la puissance produite à la Romaine sur les marchés limitrophes du Québec. La production énergétique du complexe servira entièrement aux besoins québécois seulement en 2036.<sup>6</sup> Le Projet représente ainsi une mise en œuvre de la stratégie énergétique du gouvernement, que la FCCQ a appuyé en principe.

Dans l'étude d'impact, Hydro-Québec se fonde sur les prévisions de demande et d'ajout aux moyens de production émis par les réseaux de New-York, de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ontario, notamment. Les documents publiés par ces réseaux indiquent qu'il y a un marché pour l'énergie produite par la Romaine ce qui représente un énorme potentiel.

<sup>5</sup> Étude d'impact, section 2.4.1.2 et tableau 2-14.

<sup>6</sup> Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Question QC4

En Ontario, le gouvernement maintient son engagement de fermer ses centrales alimentées au charbon, tout en peinant à le réaliser, faute de sources de rechange. Ces centrales représentent environ le tiers de la capacité de production de cette province. Il reste que l'énergie de La Romaine pourra contribuer à permettre au gouvernement de respecter son engagement, dans un contexte de grande sensibilité aux émissions de GES.

### **3.1.1 Croissance attendue du prix du gaz naturel**

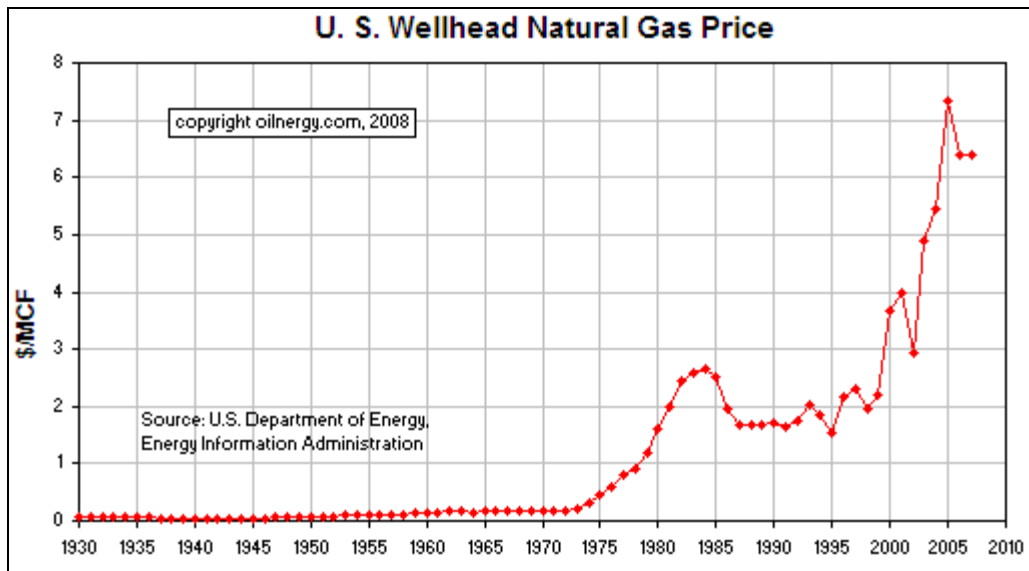
La rentabilité espérée du projet La Romaine est notamment fonction du prix espéré sur les marchés de gros visés. Certains facteurs donnent à croire que les perspectives à long terme pour le prix de l'électricité aux États-Unis pourraient être meilleures que celles sur lesquelles se fonde prudemment le Promoteur dans l'étude d'impact.<sup>7</sup>

Les centrales au gaz naturel représentent maintenant un cinquième de la production d'électricité totale aux États-Unis, comparativement à 15% il y a dix ans, et comptent pour la plus grande part des ajouts de capacité au cours des cinq prochaines années. Par conséquent, les prix du gaz naturel deviendront de plus en plus déterminants dans le prix de l'électricité aux États-Unis. Ceux-ci ont déjà augmenté de 20% au cours des trois dernières années et cette hausse pourrait se poursuivre, notamment en Nouvelle Angleterre et dans l'état de New York, qui comptent le plus sur la production à partir de gaz.

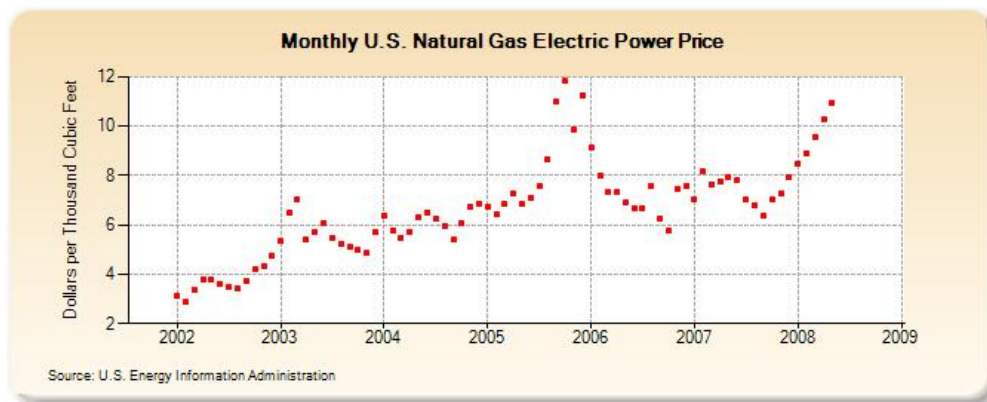
Deux facteurs indiquent que les prix du gaz naturel devraient continuer d'augmenter en dépit du repli à l'automne 2008. D'une part, sous la pression de l'opinion publique, certains projets de centrales au charbon prévues aux États-Unis, fortement émettrices de GES, sont susceptibles d'être remplacées par des centrales au gaz, qui le sont moins. D'autre part, la production d'éthanol, qui requiert beaucoup de gaz naturel, continue de croître, ce qui accroît encore la demande de gaz. Du côté de l'Ontario, la moitié de la capacité de production additionnelle au cours de la période 2007-2015 proviendra de centrales au gaz.

---

<sup>7</sup> Benjamin Tal and Krishen Rangasamy, "Electricity Prices To Surge", CIBC World Markets, juillet 2008



Une tendance haussière du prix du gaz naturel, plus forte que celle prévue, fera augmenter les factures d'électricité dans les régions et les villes nord-américaines qui comptent fortement sur ce combustible pour alimenter leurs centrales électriques.



Une hausse soutenue des prix de l'électricité aux États-Unis et en Ontario améliorerait la compétitivité et la rentabilité du projet de La Romaine.

En Nouvelle-Angleterre, en particulier, où l'essentiel de la nouvelle capacité de production sera constituée de centrales alimentées au gaz, les distributeurs chercheront à mitiger le risque de volatilité du prix du gaz en recourant à de l'hydroélectricité, dont le prix peut être négocié à long terme.

Les récents développements sur la scène politique aux États-Unis laissent entrevoir une amélioration de la position concurrentielle de l'hydroélectricité dans le marché énergétique américain. Il s'agit là d'un facteur qui n'a pas pu être pris en compte au moment de la rédaction de l'étude d'impact mais qui méritera certainement notre attention.

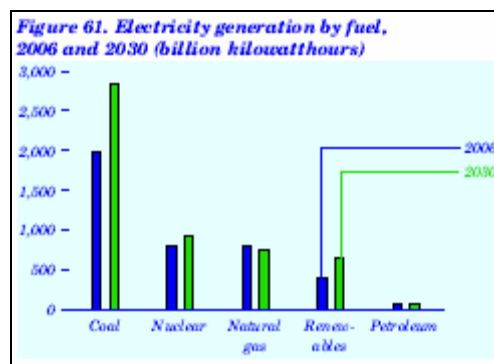
### 3.2 Réduction de GES à l'échelle continentale

Selon l'étude d'impact, « la participation d'Hydro-Québec Production aux marchés en périphérie du Québec permet par ailleurs de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la région. Dans le contexte de lutte contre les changements climatiques, Hydro-Québec Production exporte une forme d'énergie propre et renouvelable permettant d'éviter des émissions provenant de centrales thermiques au gaz naturel ou au charbon. À titre indicatif, le complexe de la Romaine permettra d'éviter des émissions de GES de l'ordre de 3 millions de tonnes annuellement, par rapport à la même quantité d'électricité produite par du gaz naturel, ou d'environ 7,5 millions de tonnes, par rapport au charbon. »<sup>8</sup>

Selon l'inventaire des émissions de GES réalisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le secteur du transport routier (lequel comprend les motocyclettes, les automobiles, les camions légers et les véhicules lourds) a rejeté, en 2005, 28,5 millions de tonnes équivalent de dioxyde de carbone (Mt éq. CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère.

Si le Projet de la Romaine permet de déplacer l'émission de 3 millions de tonnes, cela signifie que la réalisation de ce projet est aussi bénéfique pour la lutte aux GES que si l'ensemble des conducteurs québécois réduisaient leur kilométrage annuel de l'ordre de 10%. Si l'on suppose que l'électricité que produira le Projet déplacera une ou des centrales alimentées au charbon, c'est comme si les conducteurs québécois réduisaient leur kilométrage du quart.

Actuellement, près de la moitié (49%) de l'électricité produite aux États-Unis résulte de la combustion du charbon et un cinquième (20%) du gaz naturel. À l'horizon 2030, le Department of Energy prévoit que la filière charbon augmentera sa part du mix énergétique à 54%, en dépit de la croissance des filières vertes.<sup>9</sup>



On peut donc en induire que le Projet déplacera une production composée au moins pour moitié de charbon. **C'est comme si tous les conducteurs québécois renonçaient à utiliser leur véhicule une journée par semaine.**

<sup>8</sup> Étude d'impact, page 2-7.

<sup>9</sup> Source: Department of Energy /Energy Information Administration, report # 0383, juin 2008.

Pour ces raisons, la Fédération estime que le projet La Romaine jouit de bonnes perspectives de rentabilité et contribuera à créer de la richesse pour le Québec.

## **4. Les retombées économiques**

Outre ses mérites sur le plan énergétique et financier, la Fédération des chambres de commerce du Québec appuie le Projet en raison de ses intéressantes retombées économiques pour le Québec en entier et pour la région de la Côte-Nord en particulier.

### **4.1 Un projet majeur à l'échelle du Québec**

Selon l'étude d'impact, la construction du complexe de la Romaine s'échelonne de 2009 à 2020 avec des périodes de pointe en matière d'emplois entre 2011 et 2016. Avec un coût total estimé à 6,5 milliards de dollars, sans même compter la ligne de transport, ce projet figurerait donc parmi les plus importants projets d'investissement de la prochaine décennie.

Le Promoteur prévoit que le projet créerait ou maintiendrait l'équivalent de 18 533 années personnes en emplois directs et de 14 877 années-personnes en emplois indirects, pour un total de 33 410 années-personnes durant la construction.<sup>10</sup> Les emplois directs comprennent, d'une part, ceux liés aux chantiers du complexe de la Romaine, soit 11 224 années personnes et, d'autre part, ceux reliés à l'ingénierie du projet ou à d'autres activités d'Hydro-Québec hors chantier.

Environ 70 % des dépenses de construction du complexe de la Romaine seraient faites au Québec, soit environ 3,5 milliards de dollars sur un total de 4,9 milliards. Ces dépenses permettront notamment à l'industrie électrique québécoise de maintenir et développer son expertise.

### **4.2 Une région à l'économie vulnérable**

L'économie de la Côte-Nord repose principalement sur l'exploitation et, dans une moindre mesure, sur la transformation de ressources naturelles. Les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques, ainsi que la transformation de l'aluminium constituent la base historique de la structure économique. Depuis quelques années, le tourisme s'est ajouté à ces secteurs d'activités.<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Étude d'impact, 31.2.1

<sup>11</sup> Mémoire de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord dans le cadre de la Commission parlementaire sur la sécurité et l'avenir énergétique du Québec

Parmi les secteurs ci-haut mentionnés, plusieurs évoluent en fonction de facteurs cycliques, tels que le prix du bois ou des métaux sur les marchés internationaux. Cette dépendance envers des marchés étrangers rend l'économie régionale plus vulnérable que celle des régions dont les revenus proviennent principalement de la consommation intérieure.

Sur le plan de l'emploi, la Côte-Nord accuse un taux de chômage de cinq points plus élevé que la moyenne québécoise. Elle se classe au sixième rang sur 17 pour ce qui est du taux de chômage.

	<b>Taux d'emploi</b> (août 2008)	<b>Taux de chômage</b> (août 2008)	<b>Emploi</b> (août 2008)
Côte-Nord	55,6%	12,4%	49 500
Ensemble du Québec	60,7%	7,4%	3 866 500

Sur une base annuelle, le taux de chômage a diminué de 2003 à 2007. Cependant, cette baisse résulte davantage de la baisse de la population active que la création d'emplois.

<b>Caractéristiques du marché du travail, Côte-Nord et Nord-du-Québec, 2003-2007</b>						
	<b>Unité</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Population active	k	57,5	60,8	58,1	56,2	53,8
Emplois	k	51,1	53,7	53,3	51,6	49
Emplois à temps plein	k	43,1	46,4	45,7	43,2	39,5
Emplois à temps partiel	k	7,9	7,3	7,7	8,5	9,5
Chômeurs	k	6,5	7,1	4,7	4,6	4,7
Taux d'activité	%	62,5	66,8	64,5	62,7	60,2
Taux de chômage	%	11,3	11,7	8,1	8,2	8,7
Taux d'emploi	%	55,5	59	59,2	57,6	54,8
Part des emplois à temps partiel	%	15,5	13,6	14,4	16,5	19,4

En 2007, l'emploi a reculé de 5,0 % dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec par rapport à 2006, soit la plus forte baisse au Québec. Ce repli est entièrement attribuable à la baisse des emplois à temps plein (- 8,6 %), puisque ceux à temps partiel ont augmenté de 11,8 % au cours de la dernière année. Le taux d'emploi chute de 2,8 points de pourcentage dans les deux régions et s'établit à 54,8 %. En comparaison, dans l'ensemble du Québec, le taux d'emploi grimpe de 0,8 point et atteint un sommet historique de 61,0 %, en raison de l'augmentation du nombre de personnes occupant un emploi.<sup>12</sup> De 2003 à 2007, l'emploi à temps plein baisse de 8%.

La diminution de la population active résulte notamment de l'émigration vers d'autres régions du Québec. Pour l'année 2006-2007, on dénombre sur la Côte-Nord 2185 entrants et 2871 sortants, d'où un solde négatif de 686 individus. Le solde migratoire

<sup>12</sup> ISQ, Bulletin statistique régional, Côte Nord, Édition 2008

négalif entraîne une diminution importante de la population depuis 1997 (- 8,4 %) par rapport à celle du Québec (+ 5,9 %).<sup>13</sup>

En 2007, les dépenses en immobilisation de la Côte-Nord s'élèvent à 834 M\$, soit un niveau de 11% inférieur, en termes nominaux, à celui de 1998. La région se situait loin de son dernier sommet atteint en 2004 (2,1 G\$). Durant la même période, les dépenses en immobilisation ont cru de 82% à l'échelle du Québec.

L'absence de chantiers de grande ampleur en 2007, les difficultés que traversent l'industrie forestière et le secteur manufacturier (papetières, scieries, etc.), de même que la faible diversité des entreprises de biens et services sont des facteurs qui expliquent la faiblesse récente des dépenses en immobilisation.

Parmi les dépenses d'immobilisation, le sous-secteur de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz a été le plus important en 2007 avec 177 M\$ en 2007<sup>14</sup>. La demande mondiale élevée pour le fer entraîne une accélération de la production des mines déjà existantes en opération. Mais le graphique ci-dessous montre que la croissance du secteur de l'extraction minière ne parvient pas, pour l'instant, à compenser la diminution des dépenses en immobilisation dans les services publics.<sup>15</sup> Celui-ci, qui comprend la production d'électricité, suit en seconde position avec 127 M\$ en 2007, en forte chute par rapport au sommet de 1 103 M\$ enregistré en 2003.

Le troisième secteur d'activité en importance sur la Côte-Nord regroupe notamment les papetières et les premiers transformateurs de métaux (aluminium, boulettes de fer, etc.). Le contexte difficile que traverse l'industrie du papier (baisse des approvisionnements, hausse de la concurrence, chute du prix du papier journal, etc.) est compensé par la bonne tenue des fabricants d'aluminium et des usines de boulettes de fer.<sup>16</sup> La région a notamment bénéficié des investissements reliés à la phase 2 de l'aluminerie Alouette. Mais ce secteur est à lui seul incapable de compenser, sur le plan des dépenses d'immobilisation, la diminution imputable au secteur des services publics.

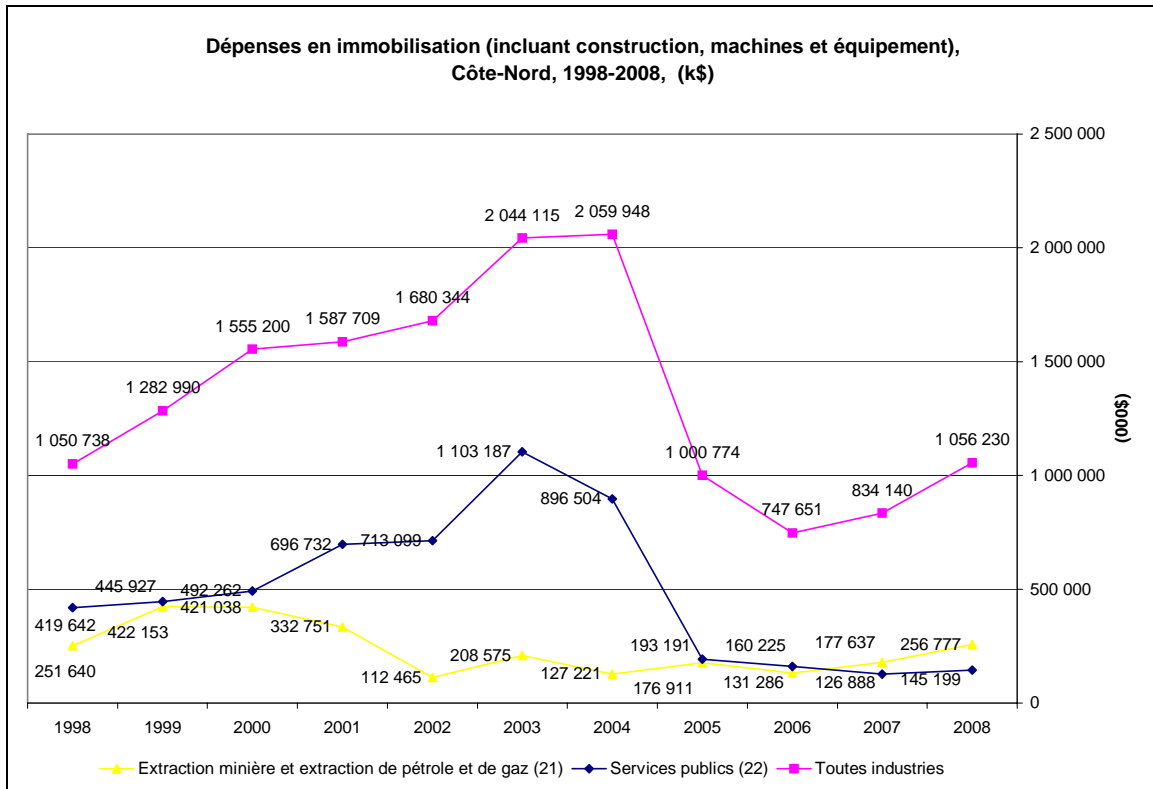
---

<sup>13</sup> ISQ, Bulletin statistique régional, Côte Nord, Édition 2008

<sup>14</sup> Secteur 21 du SCIAN de Statistique Canada.

<sup>15</sup> Secteur 22 du SCIAN de Statistique Canada.

<sup>16</sup> Desjardins Études économiques, Survol de la situation économique, régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, juillet 2007.



1998-2006 : dépenses réelles; 2007 : dépenses réelles provisoires; 2008 : perspectives

Bref, le projet de La Romaine aura un impact majeur sur des dépenses d'immobilisation et l'économie de la Côte Nord. D'ici sa pointe au début de la prochaine décennie, il est susceptible d'insuffler de l'espoir à la région hôte et d'y favoriser le maintien de travailleurs, de services et de commerces.

### **4.3 Retombées des projets hydroélectriques antérieurs**

Le graphique précédent montre à quel point l'investissement, voire la prospérité, sur la Côte Nord dépend des projets hydroélectriques. Durant la présente décennie, cette région a fait l'expérience des chantiers des centrales Sainte-Marguerite-3 (1994-2004) et Touloustuc (2002-2005).

Ces projets ont généré d'importantes retombées économiques directes, indirectes et induites dans la région. Ils ont permis à des entreprises et à la main-d'œuvre régionale de se développer de sorte qu'elles sont maintenant en mesure de participer à la réalisation du projet du complexe de la Romaine. Outre les salaires versés et les achats de biens et services, la construction d'une route jusqu'aux centrales a permis un meilleur accès au territoire. Des routes forestières sont venues se greffer à cette dernière permettant ainsi une meilleure accessibilité à la ressource. Ces routes facilitent également le travail dans d'autres secteurs d'activités tels que la prospection minière et les pourvoires.

Pour bien comprendre l'importance que pourrait prendre le projet de la Romaine pour la Côte Nord, il vaut la peine de se remémorer le détail des retombées de l'un des deux projets antérieurs : Sainte-Marguerite 3.

Au total, une somme d'environ 500 M \$ en fonds a été injectée dans le milieu sous forme de salaires, d'achats de biens et services et en vertu d'ententes avec le milieu.<sup>17</sup>

**Emplois** : Le projet a fourni de l'emploi à 660 années-personnes. À la période de pointe en 1995, on dénombrait 1 400 travailleurs. 69 % de la main-d'œuvre provenait de la région. Cette proportion grimpe à 80 % en ce qui a trait à la construction en tant que telle.

**Achats de biens et de services** : 160 M \$ en contrats furent attribués à la région sur un total de 790 M \$. Certains contrats furent fractionnés ou ont fait l'objet d'une clause de sous-traitance afin de maximiser les retombées économiques locales. De 1995 à 1997, un contrat de 10 M \$ a été accordé à la scierie Uniforêt permettant à cette entreprise de récupérer 550 000 mètres cubes de bois marchand sur le territoire du réservoir.

**Développement de compétences** : Le projet a également contribué à plus long terme au développement de l'expertise des entreprises locales et régionales. À titre d'exemple, plusieurs entreprises innues ont obtenu des contrats de gré à gré sur le chantier, ce qui a permis le développement de nouvelles entreprises telles que Innu Construction. De plus, 26 Innus ont acquis leur carte de compétence dans le secteur de la construction.

**Infrastructures** : Les compensations versées au milieu ont permis de financer les infrastructures suivantes : nouvelles unités de traitement de l'eau potable à Sept-Îles, sites historiques de Rivière-Pentecôte, usine de traitement de l'eau potable à Port-Cartier, promenade panoramique à Gallix, promenade du vieux quai de Sept-Îles. De plus, un prêt de 5 M \$ consenti par la MRC de Sept-Rivières à l'entreprise Uniforêt a permis de relancer cette usine.

**Accès au territoire** : le projet a donné lieu à une nouvelle route de 86 km, construite en 1994.

## **4.4 Retombées reliées à la construction**

### **4.4.1 Retombées directes et indirectes**

Hydro-Québec prévoit que 1,3 milliard de dollars des dépenses de construction pourrait bénéficier aux entreprises de la Côte-Nord et que le taux de participation des travailleurs régionaux dans les contrats serait près de 60 %.

La mise en chantier d'un grand projet comme celui de la Romaine déclenche un véritable boom économique dans la région hôte. Le projet est d'autant plus espéré que la Côte Nord affiche un taux d'emploi inférieur à la moyenne québécoise et un taux de chômage

---

<sup>17</sup> Tiré de « Bilan environnemental de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, 1994-2002 »

supérieur à la moyenne. Compte tenu de la taille relativement modeste de l'économie et du marché du travail régional, les chambres de commerce s'attendent à ce que le projet ait un effet significatif sur les taux d'emploi et de chômage.

Les entreprises de la région entrevoient des possibilités de contrats reliés à la construction et de l'entretien des routes et des campements de travailleurs, de l'entretien des véhicules, de l'excavation, du camionnage, ainsi qu'au déboisement.

La Côte Nord dispose d'un bassin de main-d'œuvre qualifié et disponible dans les métiers et occupations de la construction, ainsi que ceux des transport, qui pourront trouver du travail rémunérateur dans le cadre du projet.

Les chambres de commerce de la Côte Nord sont intéressées à maximiser la valeur des contrats qu'Hydro-Québec donnera régionalement. Elles espèrent participer au comité des retombées économiques régionales qui sera mis sur pied.

Elles prennent bonne note de la clause de sous-traitance qui permettra à un entrepreneur général d'obtenir un crédit de 40 % sur un montant prédéterminé de sous-traitance à des entreprises de la Côte-Nord, ainsi que de la pratique consistant à restreindre à la région hôte des contrats d'une valeur inférieure à un million dollars.

#### **4.4.2 Retombées induites**

Tout projet d'investissement produit des retombées économiques dites induites. Il s'agit des dépenses de consommation additionnelles que feront les travailleurs affectés à la construction, les entrepreneurs et leurs employés dans les entreprises de sous-traitances. Anticipant ces dépenses de consommation, les commerçants peuvent s'y préparer en investissant pour accroître ou améliorer leur offre.

Les chambres de commerce peuvent corroborer l'étude d'impact lorsqu'elle indique que quelques entreprises pourraient vouloir prendre de l'expansion, notamment dans les secteurs de l'alimentation, de la quincaillerie, de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels. La Chambre de commerce de Minganie compte parmi ses membres des entreprises intéressés à diversifier leur offre, ce qui améliorerait par le fait même les services à la population locale.

Dans l'ensemble, elle confirme que le développement des affaires des entreprises de Havre-Saint-Pierre pourrait entraîner la création de 40 à 60 nouveaux emplois, tel que prévu dans l'étude d'impact.

De même, la Chambre de commerce de Minganie s'attend à ce que le projet favorise le développement immobilier commercial et résidentiel. Plusieurs terrains sont destinés à être valorisés par des commerces et tandis que d'autres accueilleront de nouvelles résidences pour les travailleurs du chantier, pour les employés de leurs sous-traitants et pour les commerces qui les desservent.

Ce développement immobilier augmentera les revenus fonciers de la municipalité de Havre Saint-Pierre et lui occasionnera peut être certains investissements additionnels en infrastructures municipales.

#### **4.4.3 Relance de l'exploitation forestière locale**

Selon l'étude d'impact, Hydro-Québec organisera la récupération du bois marchand dans les peuplements forestiers productifs dont l'exploitation est techniquement et économiquement réalisable.

En particulier, un volume exploitable de bois marchand atteignant environ 19 500 m<sup>3</sup> sera récolté dans l'emprise du réservoir de la Romaine 1 entre le début de novembre 2014 et la fin de mars 2015.<sup>18</sup> Le volume récupérable atteindrait un maximum de 754 500 m<sup>3</sup>. Il provient des forêts productives supportant un volume de résineux d'au moins 50 m<sup>3</sup>/ha, situées dans des secteurs accessibles des terres ennoyées par les réservoirs. La proportion de ce bois qui pourra être commercialisé sera fonction des conditions du marché à ce moment.

Le projet crée un contexte propice à la relance de la seule scierie en Minganie, située à Rivière Saint-Jean. Cette scierie, propriété du Groupe GDS, est dotée d'un CAAF de 50 000 m<sup>3</sup>, et n'est pas exploitée depuis 2005. Avec la perspective de traiter le bois provenant de la Romaine, Produits Forestiers Innu, formé du Conseil des Innus de Nutashquan et de trois partenaires forestiers, dont le groupe Rémabec, ont décidé de relancer l'usine.

#### **4.5 Retombées reliées à l'exploitation**

L'étude d'impact révèle que l'exploitation du complexe de la Romaine pourrait créer entre 100 et 110 emplois, dont 75 reliés à l'exploitation des installations et une trentaine reliés à la construction, à la mécanique légère, au camionnage, à l'excavation et à l'entretien de routes. Hydro-Québec prévoit accorder des contrats pour l'entretien de la route de la Romaine, la conciergerie des centrales et l'entretien des résidences permanentes.<sup>19</sup>

Les achats récurrents de biens et services reliés à l'exploitation des centrales devraient accroître les possibilités de contrats pour les entreprises locales. Les chambres de commerce appuient la politique d'achat local pratiquée par Hydro-Québec qui aidera à stabiliser l'activité économique.

La Minganie pourrait aussi bénéficier d'un petit apport démographique à long terme. Hydro-Québec estime que qu'une quarantaine de travailleurs pourraient choisir de s'établir à Havre-Saint-Pierre ou en Minganie.

---

<sup>18</sup> Étude d'impact, section 12.3.1

<sup>19</sup> Étude d'impact, 31.3.1

## **4.6 Retombées reliées aux ententes de partenariat**

Comme pour les autres projets hydroélectriques récents, celui de La Romaine entraînera le versement d'importantes sommes aux collectivités locales dans la région d'accueil du Projet. Les ententes de partenariat associées au Projet représentent pour ces collectivités une occasion unique de financer leur stratégie de développement.

L'entente de partenariat conclue en janvier 2008 entre Hydro-Québec et la MRC de Minganie prévoit la mise en place de différents fonds qui permettront la réalisation de nombreux projets à caractère économique, environnemental, social et culturel sur le territoire de la MRC. Ces fonds permettront notamment aux municipalités de développer leur offre et ainsi attirer des villégiateurs.

Les ententes de partenariat comme celles conclues entre Hydro-Québec et la Première Nation de Nutashkuan et les communautés de Pakua Shipi et d'Unamen Shipu permettent d'obtenir le consentement de ces parties prenantes au développement hydroélectrique sur un territoire qui par ailleurs fait l'objet de revendications territoriales. Il s'agit là d'une approche qui s'avère efficace pour débloquer des projets sans les rendre conditionnels au règlement de différends territoriaux d'une grande complexité.

## **5. Conclusion : un projet rentable**

Dans ce mémoire, la FCCQ a fait valoir l'importance des retombées économiques du projet de la Romaine pour la région hôte. Cependant, les investissements, qu'ils soient publics ou privés, doivent être justifiés sur la base de leur rentabilité intrinsèque et non sur la base de leurs retombées, à défaut de quoi il ne s'agirait que d'un transfert de l'ensemble des contribuables vers les bénéficiaires des retombées, plutôt que d'une stratégie de création de richesses.

Selon l'étude d'impact, le projet générera des recettes à l'exportation de 2,5 G\$ et des bénéfices nets totalisant 212 M\$ (non actualisés) sur les six années s'étendant de la mise en service en 2015 jusqu'à ce que la production serve à répondre à la demande intérieure en 2020.

À cet égard, la Fédération aperçoit deux facteurs susceptibles d'affecter positivement les perspectives d'exportation d'électricité et la rentabilité attendue du projet, soient l'évolution attendue des prix des combustibles et de la demande de sources non-émettrices de GES qui va s'accroître.

Le projet La Romaine représente une excellente affaire pour le Québec sur la base des informations actuellement disponibles. Les recettes additionnelles à l'exportation que permettra son devancement représentent un gain que le Québec ne pourrait obtenir

autrement. Elles serviront à alimenter le Fonds des générations, et donc à ralentir la croissance de la dette.

Pour toutes ses raisons, la Fédération souhaite la réalisation de cet important projet dans les meilleurs délais.